

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" -BNP PARIBAS DUO (FR0013294956)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de permettre aux porteurs d'être exposé à la fois à des gestions obligataires flexibles et des gestions de performance absolue considérées comme « alternatives ». L'allocation repose sur une sélection d'OPCVM ou de FIA. Elle est réalisée de façon discrétionnaire et dynamique sur un horizon d'investissement de 3 ans dans le cadre d'un profil de risque modéré.

L'objectif de niveau de volatilité moyenne du FCP est de 5% sur l'horizon d'investissement, le niveau de volatilité ne pouvant excéder 7% sur l'horizon d'investissement.

Caractéristiques essentielles du FCP : Il est géré en multigestion, via la sélection de différents OPCVM ou FIA qui appartiennent à deux univers d'investissement différents qui représenteront chacun entre 30% et 70% de l'actif net du FCP. La pondération et allocation peut varier dans le temps en fonction de l'évolution des conditions de marché et pour refléter les attentes en matières de perspectives macroéconomiques et visions du marché de l'équipe de gestion.

Le premier univers est composé d'OPC mettant en place une gestion flexible obligataire. Dans ce cadre, le FCP investit dans des OPC obligataires sans prépondérance d'aucune zone géographique et investissant notamment dans des obligations de type Investment Grade ou High Yield (spéculatif), obligations convertibles, obligations émises par des sociétés établies dans des pays émergents ou encore dans des obligations de type titrisation. Sont inclus notamment dans cet univers, les différentes catégories de dette subordonnée. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.

Le second univers est composé d'OPC mettant en oeuvre une stratégie alternative sur la base des stratégies qu'ils appliquent, les stratégies considérées comme alternatives sont les stratégies suivantes : long short equity, equity market neutral, event driven, managed futures, global macro et credit L/S. Le détail de ces stratégies sont disponibles dans le prospectus du FCP.

Le processus d'investissement repose sur la tenue d'un « Comité des lignes stratégiques » (ci-après désigné le « Comité ») constitué par des membres de la Société de gestion (ci-après « le gérant »), des membres de BNP Paribas Capital Partners qui agit en qualité de conseiller et des membres de l'équipe de gestion discrétionnaire (DPM) de la Banca Nazionale del Lavoro (BNL). Les participants échangent à propos de l'allocation d'actifs (géographiques/styles/tailles de capitalisation/thématiques d'investissement) et de la sélection d'OPC. La décision finale d'investissement et la construction du portefeuille relèvent de la compétence exclusive du gérant sur la base des contraintes de gestion du FCP.

Le FCP investit, jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou en actions d'OPCVM des catégories suivantes : monétaire standard et monétaire court terme, obligations et autres titres de créance libellés en euro et internationaux, diversifiés et garantis ou assortis d'une protection et dans la limite de 30% maximum de l'actif net en parts ou actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions prévues à l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Les OPCVM ou FIA sélectionnés par le gérant sont investis en titres de sociétés de tous secteurs, de toutes capitalisations émis ou négociés sur les marchés internationaux. L'exposition du FCP via des OPCVM, des FIA ou également via des instruments dérivés aux marchés des pays émergents peut représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

Le porteur est exposé à un risque de change direct (par l'investissement du FCP) et indirect (par l'investissement des OPC sous-jacents) pouvant aller jusqu'à 100% de l'actif net.

Le gérant pourra utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en vue de couvrir le FCP au risque de change.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 12h à J-7, sont exécutées sur les valeurs liquidatives de J calculés en J+3 et réglés livrés en J+5. Un mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en oeuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « mécanisme d'échelonnement des rachats » du prospectus.

Autres informations :

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation .

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La gestion diversifiée et l'objectif de contrôler et limiter la volatilité justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,73%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

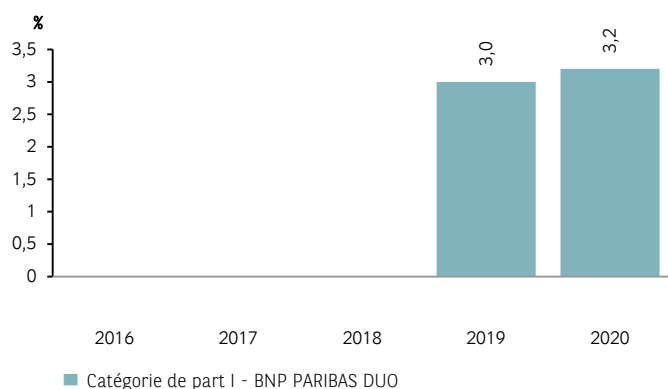
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 23 janvier 2018 ;
- La part a été créée le 23 janvier 2018 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.